

BORDURES

BORDURE RÉSINE DROITE
BORDURE RÉSINE ARRONDIE

PAVÉS

PAVÉ RÉSINE D'ANTAN
PAVÉ RÉSINE MODERNE
PAVÉ RÉSINE RUSTIQUE

PROFILÉS

PROFILÉ PLAT ALU MINÉRAL
PROFILÉ INSERT ALU
MINÉRAL

AMÉNAGEMENT URBAIN
PAYSAGER



PROFILÉ PLAT ALU MINÉRAL P62M

AVANTAGES / BÉNÉFICES PRODUIT

Le profilé plat en aluminium 6060 et minéral est non gélif, insensible aux UV et aux intempéries. Très résistant au trafic intense et à la glissance sur sol humide, il est recommandé sur tout support potentiellement glissant (passerelles, terrasse, cheminement, ...). L'angle d'attaque de son profilé est optimisé (< 30°) pour ne pas être accidentogène. La surface antidérapante est constituée de 2 bandes de 20 mm chacune.

ALUMINIUM / MINÉRAL
RÉSISTANT AUX UV
CONFORME REACH
NON GÉLIF
CONFORME REACH

EXTÉRIEUR
TRAFIC INTENSE
TRÈS RÉSISTANT À LA GLISSANCE
MISE EN CIRCULATION RAPIDE

NOTRE CONSEIL

Le format de profilé plat est plus rapide à mettre en oeuvre que le format insert car il permet une mise en sécurité sans rainurage du support.

TESTS DE PERFORMANCE*



Résistance à la glissance
Test SRT



Résistance feu et fumée
Test feu - fumée: Bfl-s1

CONFORME



Test Aquascope d'écotoxicité
Mesure la toxicité sur l'environnement en milieu aqueux. Non toxique

Tests réalisés par les laboratoires nationaux suivants :

GINGER CEBTP
CEREMA
LNE

MODE DE POSE

Pose par vissage

- Tous types de sols rainurables (prévoir une défonce de 25 mm de largeur et de 4 mm de profondeur)
- Perçage du profil avec mèche de type HSS de diam. 4.5mm
- Pose par vis inox à tête cruciforme ou Torx de diam. 3.5mm
- Remise en circulation immédiate

Trafic supporté : piétonnier uniquement

* RÉGLEMENTATION | Norme produit NF P98-351 (06/2021). Arrêtés du 8/12/2014 (ERP / IOP existants), 20/04/2017 (ERP et IOP neufs) et du 25/06/1980 (sécurité incendie ERP).

VERSION 2021

BORDURES

BORDURE RÉSINE DROITE
BORDURE RÉSINE ARRONDIE

PAVÉS

PAVÉ RÉSINE D'ANTAN
PAVÉ RÉSINE MODERNE
PAVÉ RÉSINE RUSTIQUE

PROFILÉS

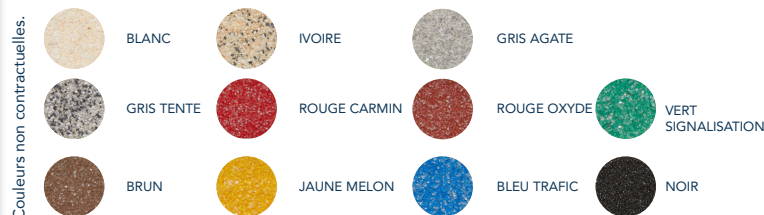
PROFILÉ PLAT ALU MINÉRAL
PROFILÉ INSERT ALU MINÉRAL

AMÉNAGEMENT URBAIN
PAYSAGER

DIMENSIONS

| RÉFÉRENCE | LARGEUR | LONGUEURS | ANTIDÉRAPANT |
|-----------|---------|-----------|--------------|
| P62M | 62 MM | 3005 MM | 2X20 MM |

COULEURS



CONDITIONNEMENTS

| RÉFÉRENCE | P62M |
|-----------|-----------|
| PACK | 10 UNITÉS |

Pénibilité : Poids du colis < 15 Kg

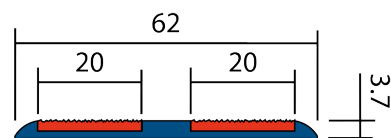
CONDITIONS DE STOCKAGE ET D'USAGE

Stocker dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité. Manipuler à une température comprise entre +5°C et +30°C.

ENTRETIEN

Lavage à l'eau et aux détergents classiques avec brosse souple.

SCHÉMA TECHNIQUE (Cotes en mm)



EN RÉSUMÉ

- Le dispositif permettant le repérage visuel et la mise en sécurité du sol par leur mise en contraste et leur traitement non-glissant sera un profilé plat à visser de 3005 mm de longueur et de 62 mm de largeur de type TBSAFE by PROOPLE P62M ou équivalent.

Il se composera d'un profilé en aluminium de 1.7 mm d'épaisseur comportant 2 bandes minérales antidérapantes de 20 mm de largeur et de 2 mm d'épaisseur chacune.

- Le profilé sera anodisé naturel avec une anodisation épaisse de 20µ résistant à l'air salin et à l'abrasion.

- Les bandes minérales seront constituées de résine et de granulats de marbre offrant une excellente résistance à la glissance, particulièrement dans les environnements humides, et seront non gélives.

Adaptés aux environnements extérieurs, le profilé et ses bandes minérales seront insensibles aux UV et aux intempéries et seront résistants au trafic intense.

- La résistance à la glissance des bandes minérales sera d'un coefficient de 0,87 selon le test SRT sous eau et leur résistance au feu/fumée sera conforme et classée Bfl-s1.

- Le profilé se fixera par vissage sur tous types de marches permettant une remise en circulation rapide.

- Dans le cadre de sa politique environnementale, de sécurité et d'hygiène et afin de connaître les impacts environnementaux des travaux, le maître d'ouvrage demandera à l'entreprise de fournir une attestation certifiant que les matières premières utilisées dans le processus de fabrication sont conformes au règlement REACH et ne devront pas contenir plus de 0,1% de substances identifiées dans la liste SVHC (CMR 1-2, métaux lourds, solvants).